



La protection de l'enfance après la réforme du 7 février 2022

Formation en intra

PREAMBULE :

La protection de l'enfance a connu une réforme récente importante le 7 février 2022. Les derniers décrets ont été publiés en octobre 2023. Cette réforme modifie les règles en matière d'évaluation des informations préoccupantes, redéfinit les aides pour les jeunes majeurs, entend développer la médiation familiale et pose un cadre nouveau dans le repérage de la maltraitance en établissement.

Par ailleurs, indépendamment de toute réforme, l'enfance en danger est régulièrement confrontée à des problématiques nouvelles obligeant les professionnels à une adaptation permanente. Départs en Syrie en 2016, prostitution de mineurs ou maltraitance animale en présence d'enfants aujourd'hui sont à titre d'exemples des sujets qui ont abouti à des modifications textuelles et donc des pratiques professionnelles.

Cette formation entend présenter ces modifications de fond et mesurer l'impact sur le travail au quotidien des professionnels de tout établissement ou service médicosocial intervenant auprès des familles.

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de maîtriser le droit applicable à la protection de l'enfance. Elle doit permettre :

- D'identifier les différentes procédures et aides mises en œuvre, connaître le rôle des différents acteurs
- De faciliter les positionnements professionnels face à une situation d'enfance en danger
- De mesurer les possibles en termes de partage d'informations.

PUBLIC :

Equipe pluridisciplinaire de l'établissement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Groupe d'une quinzaine de professionnels.

DATES ET HORAIRES :

2 journées : 9h00-12H30 14H-17h00 (13H au total).

INTERVENANT :

Christophe Daadouch, docteur en droit, formateur et auteur de différents ouvrages sur la protection de l'enfance. **Dernière publication : « Le partage d'informations sociales » aux presses de l'ehesp, octobre 2023.**

LIEU :

Dans l'établissement .

PROGRAMME DE LA FORMATION-CONTENU PEDAGOGIQUE :

- la notion d'enfance en danger.
- Les outils de prévention.
- Information préoccupante et signalement quelle procédure ?
- quelle méthode d'évaluation depuis la réforme du 7 février 2022.
- Les outils d'aide, aides contractuelles, aides contraintes.
- Partage d'informations et protection de l'enfance.
- L'autorité parentale par-delà les mesures en œuvre.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

Les apports théoriques et l'analyse du droit en vigueur (textes et jurisprudences) seront largement illustrés par des analyses de situations rencontrées par le formateur et par les stagiaires.

PARTICIPATION AUX FRAIS PEDAGOGIQUES :

Formation continue : 1 350 €+Frais de déplacement et hébergement.

MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION :

Commentaire personnel en fin de formation ; bilan ; questionnaire de satisfaction et d'évaluation des compétences.

CONTACT : Frédéric Valentin.

Coordinateur d'A.C.B

☎ 01.43.37.16.16

☎ 06.19.95.16.46

✉ : acb@centreclaudebernard.asso.fr